

COMPTE RENDU CM DU 02 MAI 2022

Présents : Jacques ANDURAND – Hervé LEONARD – Didier THAMIE – Martine MERLIN – Christian VERGNE – Marianne SABIDO – Magalie LOBGEAIS – Robert BALBARIE – Pierre PRADILLON – Damien POUJADE – Jean-François AYROLES

Absents :

Pouvoir : Marion VAUR à Magalie LOBGEAIS – Jessica DAVID à Didier THAMIE

Secrétaire de séance : M. Hervé LEONARD

1/ Présentation d'un projet par la commission extra-municipale :

Le projet est présenté par Mmes MONBERTRAND Marlène et FRICOU Lise Marie. A l'instar de ce qui se pratique dans beaucoup de communes, les deux membres de la CEM propose à la municipalité de mettre en place une journée citoyenne pour le ramassage des déchets et mettre fin aux décharges sauvages. Sur ce dernier point, un état des lieux suffisamment exhaustif permet d'appréhender l'ampleur du problème sur la commune.

A cet effet, la CEM propose d'organiser une journée citoyenne de ramassage des déchets le 18 septembre prochain, journée mondiale du nettoyage. Pour assurer la réussite de cette opération, il est proposé de réaliser une réunion publique en partenariat avec le SYDED afin d'aborder une approche pédagogique, les aspects réglementaires et un plan d'action.

Après cette présentation, il s'inscrit un débat enrichissant entre les membres de la CEM et le conseil municipal.

Le Maire, au nom du conseil municipal remercie les membres de la CEM pour ce travail de présentation et salue l'intérêt de cette démarche.

Le conseil municipal décide de donner une suite favorable à l'organisation de cette journée de ramassage des déchets du 18 septembre prochain.

Dans un souci d'organisation, le Maire propose à Didier THAMIE et Marianne SABIDO d'être les interlocuteurs du conseil municipal auprès de la CEM pour l'organisation de cette journée.

2/ Répartition des subventions aux associations :

Il est rappelé qu'un montant de 7085€ est inscrit au budget 2022 pour les subventions aux associations.

Sur ce point, le Maire a demandé à Mme Martine MERLIN et M. Christian VERGNE de quitter la salle durant le débat concernant l'attribution des subventions. En effet, ces deux adjoints sont membres actifs d'associations communales.

Après débat, et à l'unanimité des membres votants, il est proposé de répartir un montant global de 5390 Euros. (voir liste jointe).

3/ Projet de convention avec le restaurant « Le Relais 1908 » pour la confection des repas pour l'école :

Le Maire rappelle au conseil municipal que Mme Ghislaine DELSAHUT fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2022.

L'annonce pour le recrutement d'un poste de cuisinier à temps partiel (20h/semaine) est paru via le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Lot.

Au regard de la difficulté d'un tel recrutement à temps partiel et des délais impartis, il est proposé au conseil municipal de confier à titre dérogatoire au code des marchés publics la confection des repas de la cantine scolaire au seul restaurant au « Relais 1908 » de la commune à compter du 15 septembre 2022 pour une durée d'un an. Il sera proposé au restaurateur la signature d'une convention de partenariat précisant les conditions financières et les obligations de chacune des parties. Le restaurateur devra notamment veiller au respect des thématiques de la Loi Egalim pour la restauration collective.

S'agissant des conditions financières, le prix du repas comportant entrée + plat principal et dessert est fixé à 6 € TTC.

Par ailleurs et compte tenu du fait que le besoin est récurrent, la collectivité va lancer dans les meilleurs délais une procédure de marché public pour une période de 3 ans à compter de septembre 2023.

Le conseil municipal par 11 voix pour et 2 abstentions valide ces propositions.

4/ Projet « une carte, un village » en partenariat avec l'Office du Tourisme du Grand Figeac :

La finalité de cette action est de créer pour les communes du Grand Figeac qui le souhaitent, un itinéraire de promenade uniforme de parcours – photos visant à faire découvrir un centre-bourg et son intérêt patrimonial à des publics variés : touristes, scolaires, associations.

Le coût de l'opération est fixé à 500 € TTC par projet dont 250€ TTC à la charge de la commune.

Il est précisé que l'Office du Tourisme ne peut réaliser que quatre parcours par an.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'inscrire dans cette démarche et fait acte de candidature.

5/ Projet d'adhésion à l'association des collectivités forestiers du Lot :

Le conseil municipal décide de ne pas adhérer à l'association des collectivités forestières du Lot.

6/ Projet de délégation du conseil municipal au Maire :

Le point est reporté au prochain conseil municipal.

7/ Projet de convention avec le Grand Figeac pour la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) :

Le conseil municipal a la majorité ne souhaite pas donner une suite favorable à ce projet.

8/ Devis entreprise BREZAC. Feux d'artifice du 13 juillet :

La traditionnelle fête du 13 juillet aura donc lieu cette année après deux années de disette. La soirée sera organisée par l'Association des Parents d'Elèves. La commune traditionnellement prend en charge le coût du feu d'artifice. La société BREZAC nous propose de réaliser cette prestation pour un montant de 2110 € TTC. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

9/ Adhésion au CAUE :

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un acteur public majeur du cadre de vie. Il conseille et informe gratuitement les collectivités locales comme les particuliers dans des domaines aussi variés que l'aménagement de l'espace, les espaces publics ou privés, le logement et le patrimoine. Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au CAUE du Lot moyennant une cotisation annuelle pour 2022 fixée à 60€. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

10/ Tableau avancement des avancements de grades de la catégorie C :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales du Lot nous a fait parvenir le tableau d'avancement de grade 2022 pour les agents de notre collectivité. Deux agents sont promouvables au grade d'avancement d'agent de maîtrise principal à compter du 01/04/2022. Il s'agit de Mme Ghislaine DELSAHUT et M. Didier BOUGES. Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces opérations.

11/ Adhésion à la mise en place par le Grand Figeac d'un conseil en énergie partagé :

Le Grand Figeac a été lauréat d'un appel à projet lancé par l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) par la création d'un service de conseil en énergie partagé (CEP) à destination des communes du territoire. L'objectif du CEP est de permettre la mise en place d'une politique de maîtrise des consommations du patrimoine communal. A cet effet, il est proposé la signature d'une convention de partenariat avec le Grand Figeac pour une durée de 3 ans. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

12/ Informations :

Elections législatives des 12 et 19 juin prochain
Le calendrier de permanence du bureau de vote est arrêté.

Questions diverses :

Marianne SABIDO souhaiterait que soit à nouveau évoquer la pétition des commerçants

concernant le stationnement sur la place de l'église.

Le Maire tient à rappeler que le projet mis en place a été validé par le Grand Figeac et à l'unanimité du précédent conseil municipal. Par ailleurs il avait été présenté auprès des commerçants et à la population lors d'une réunion publique sans que cela ne soit remis en cause.

De plus, il regrette la méthode employée par les commerçants.

Au-delà, il rappelle que l'un des points forts de cette aménagement consistait à créer sur cette place un espace dédié aux piétons. Revenir en arrière serait contraire à l'esprit du projet. Il a conscience que cela est parfaitement difficile de modifier les habitudes.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôture la séance à 21h10.